

que serait notre pays? Que serions-nous tous; et moi en particulier, pauvre sauvage, que serais-je?

Amour et reconnaissance à l'impératrice Laval! Amour et reconnaissance à ses dignes successeurs, les Messieurs du Séminaire de Québec!....."

(A continuer.)

Translation des restos de Mgr de Laval.

PROGRAMME DE LA CÉRÉMONIE.

Jeudi matin, à sept heures et demie, la Batterie de campagne de Québec, sous le commandement du major Baby, commencera à tirer, de la place Durham, une salvo de 100 coups de canon, à des intervalles réguliers de 1½ minute. Ce sera le commencement de la cérémonie.

Celle-ci sera double: la première partie sera particulière, et comprendra le trajet du Séminaire aux Ursulines, des Ursulines à la Congrégation des RR. PP. Jesuites, de la Congrégation à l'Église de St-Patrice, et de l'Église St-Patrice à l'Hôtel-Dieu. La seconde partie sera la procession officielle et comprendra le trajet depuis l'Hôtel-Dieu jusqu'à la Basilique.

PREMIÈRE PARTIE.

Trajet du Séminaire aux Ursulines.

Les élèves des Religieuses Ursulines partiront du Couvent des Ursulines à 7 heures et se rendront processionnellement avec bannières et oriflammes au Séminaire, où elles seront rejointes, dans la cour intérieure par des députations des Communautés de la Congrégation de Notre-Dame, des Sœurs de la Charité, du Bon Pasteur et des Petites Sœurs des Pauvres de l'Hôpital du Sacré-Cœur.

Au signal donné par le premier coup de canon, à 7½ heures, le cortège se mettra en marche dans l'ordre suivant:

Un détachement de la Police.

Les élèves du Collège de N.-D. de Lévis.

Les élèves de l'École Normale-Laval.

Les élèves du Séminaire avec bannières et couronnes.

Le corps de Musique du Séminaire.

Le clergé en habit de chœur.

LE CERCUEIL RENFERMANT LES RESTES DE MGR DE LAVAL.

Les élèves des Ursulines.

Les Sœurs et les élèves de la Congrégation.

Les Sœurs de la Charité et leurs élèves.

Les Sœurs et les élèves du Bon Pasteur.

Les Petites Sœurs des pauvres.

Un détachement de la Police.

Le cortège passera devant la Basilique, suivra les rues Buade, Desjardins et Donacona jusqu'à l'Église des Ursulines. Ici le cortège s'arrêtera: la partie qui précédera le clergé n'entrera pas dans l'Église; tout le reste du cortège y entrera, et on y chantera un *Libera*.

Trajet des Ursulines à la Congrégation.

A 7½ heures, les membres de la Congrégation des hommes et de la Congrégation des jeunes gens de la Haute-Ville, ainsi que les Congréganistes de St-Roch, partiront de l'Église de la Congrégation et viendront processionnellement quatre à quatre se ranger en ordre dans la rue

Donacona depuis la rue Desjardins jusqu'à l'Église des Ursulines où ils attendront la fin du *Libera*.

A l'issu de celui-ci, le clergé et le corps de Mgr de Laval sortiront de l'Église des Ursulines et le cortège reprendra sa marche dans le même ordre qu'auparavant, sauf qu'à la suite du corps les élèves de communautés religieuses seront remplacés par MM. les Congréganistes.

On suivra la rue Donacona, du Parloir, St-Louis et d'Auteuil jusqu'à l'Église de la Congrégation. Le clergé et les Congréganistes entreront seul avec le corps dans la Congrégation, et l'on y chantera un *Libera* comme aux Ursulines.

Trajet de la Congrégation à St-Patrice.

A 8 heures, les différentes Congrégations et sociétés irlandaises, sous la conduite des RR. PP. Redemptoristes, partiront de la rue St-Stanislas et viendront processionnellement, avec drapeaux et oriflammes, se ranger dans la rue d'Auteuil depuis l'Église de la Congrégation en remontant, de manière à être prêts à suivre le cortège à la sortie de l'Église. Après le *Libera* chanté à la Congrégation, le Clergé et le corps sortiront de l'Église et continueront la marche, étant suivis cette fois par les Congrégations irlandaises.

Le Cortège continuera la rue d'Auteuil, suivra les rues St-Jean, St-Stanislas et McMahon jusqu'à l'Église St-Patrice, où le clergé entrera avec les irlandais. On y chantera un troisième *Libera*.

Trajet de l'Église St-Patrice à l'Hôtel-Dieu.

A 8 heures A. M. les différentes sections de la société St-Jean-Baptiste de Québec et de St-Sauveur, avec drapeaux et bannières, partiront de leur divers points de réunion et se dirigeront vers la rue St-Stanislas où elles se disposeront en ordre de marche quatre à quatre, de manière à n'occuper que le côté ouest de la rue, afin de laisser celle-ci libre jusqu'à ce que le cortège allant à l'Église St-Patrice soit passé.

Lorsque le *Libera* aura été chanté à l'Église St-Patrice, le clergé et le Corps continueront la marche, étant suivis par les sections de la société St-Jean-Baptiste. Le cortège continuera la rue McMahon, montera la rue du Palais, et prendra la rue Charlevoix jusqu'à l'Église de l'Hôtel-Dieu, où le corps de musique du Séminaire et le clergé entreront seul. La société St-Jean-Baptiste s'arrêtera près de la grille de l'Hôtel-Dieu et restera en ordre de marche, prête à prendre son rang dans la procession officielle.

SECONDE PARTIE.

Translation solennelle depuis l'Hôtel-Dieu jusqu'à la Basilique.

Tout les corps publics sont invités à prendre part au cortège qui se rendra solennellement de l'Hôtel-Dieu à la Basilique.

Le rendez-vous des invités est dans la partie est de la rue Charlevoix, où tout le monde est convoqué pour 9 heures du matin, jeudi 23 mai, si le temps le permet. La place des différents corps sera indi

quée sur les lieux par des affiches, afin que chacun se trouve en ordre de marche. On est prie de se mettre quatre à quatre.

Le cortège suivra les rues Collins, St-Jean et la Fabrique jusqu'à la Basilique, dans l'ordre suivant:

Un détachement de la police.

Les enfants des Ecoles Chrétiennes, avec bannières.

Les élèves du collège de St-Joseph de Lévis, avec bannières.

Les élèves du collège N. D. de Lévis, avec bannières.

Les élèves de l'École Normale-Laval, avec bannières.

Les élèves du Séminaire de Québec, avec bannières et couronnes.

Les élèves de l'Université-Laval, en costume.

Le corps de musique du Séminaire.

Le clergé en habit de chœur.

NN. SS. les Evêques.

Les restes de Mgr. de Laval.

La famille représentée par les professeurs du Séminaire et de l'Université-Laval en costume, et Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur.

Les membres du cabinet fédéral.

Les juges en chef.

Les membres du Conseil Privé ne faisant pas partie du cabinet.

Les Sénateurs.

Les juges païens de la Cour du Banc de la Reine, et de la Cour Supérieure.

Le juge de la Vice-Amirauté.

Les membres de la Chambre des Communes; Le Conseil Exécutif de la Province de Québec.

Les membres du Conseil Législatif.

Les membres de l'Assemblée Législative.

Les conseils de France, d'Espagne, etc.

Le juge de la Cour de police et le Recorder.

Les Huroas de Lorette (députation), en costume.

L'état-major et les officiers de la milice volontaire de la Puissance.

Les maires et les membres des Corporations de Québec et de Saint-Sauveur.

Les avocats (députation).

Les notaires (députation).

Les médecins (députation).

Le corps des marguilliers des différentes églises de Québec.

Les sociétés St-Jean-Baptiste de Québec et de St-Sauveur.

Les sociétés irlandaises.

Les congréganistes des différentes congrégations de la ville.

L'Institut-Canadien.

Le Cercle catholique.

Le Septuor Haydn.

L'Union Musicale.

La société Sainte-Cécile.

La société Saint-Vincent de Paul.

Un détachement de police.

Conditions de ce journal.

L'Abeille paraîtra autant que possible une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est 75 centimes pour les élèves des maisons d'éducation et \$1.00 pour les autres abonnés, invariablement payable d'avance. Cependant les étudiants des séminaires et collèges pourront payer en trois versements, l'un à la rentrée des classes, l'autre à Noël, et le troisième à Pâques. On s'abonne en s'adressant au Secrétaire-Trésorier, Séminaire de Québec, ou aux différents agents.

Agents: A la grande salle, E. Bernier; à la petite salle, O. Côté; chez les externes, O. Gagnon et E. Lortie.

St. Hyacinthe, J. Tetreau.

Ste. Anne, F. Chabot.